

Séance du 17 mars 2008

Étaient présents, le bourgmestre Pierre Wies, les échevins Georges Ginter et Paul Weiler et les conseillers Karin Gratia, Claudine Kettel, Patric Glodt, José Alcides dos Santos Mendes, Pascal Clemen et la secrétaire communale Christiane Hamus-Hermes. Claude Kirpach s'était excusé.

En début de séance, les conseillers approuvent un devis pour l'aménagement d'un garage à côté du presbytère à Larochette au montant de 137 920,28 € TTC.

Le Home St Joseph va être transformé en une Maison de Jeunes au montant total de 557 820 € hors TVA.

Une parcelle du territoire communal situé à Ernzen (cadastre No. 161/1635) est reclassée en domaine privé communal.

En ce qui concerne l'organisation des cours de musique dispensés par l'Ugda, le conseil communal charge le collège des bourgmestre et échevins de signer l'avenant à la convention rectifiée avec l'Union Grand-Duc Adolphe pour lui confier les cours de musique. L'organisation rectifiée des cours de musique a été approuvée en même temps.

Une indemnité kilométrique de 0,20 € par km est accordée pour le transport des enfants domiciliés sur le territoire de la Commune de Larochette aux classes spéciales et d'accueil à Mersch.

L'indemnité est accordée par voiture effectuant le transport à raison de deux courses par jour maximum et seulement en période scolaire. Elle revient aux parents de l'enfant, ou, à défaut, à d'autres personnes investies de l'autorité parentale ou de la garde de l'enfant. A la fin de chaque mois, les bénéficiaires doivent remplir un formulaire comprenant les dates et nombres des voyages effectués ainsi que le kilométrage parcouru. La demande est à adresser au secrétariat communal quinze jours après la fin de chaque trimestre au plus tard. L'indemnité est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Le conseil communal s'est déclaré en faveur de l'introduction d'un Bummelbus à partir du 1er septembre 2008 ensemble avec les communes de Fischbach, Heffingen et Nommern.

Les subsides suivants ont été alloués: Fondation Hëllef fir d'Natur (25 €), Lëtzebuerger Blannevereengung / Canne Blanche, Association Alzheimer, Natura, Association luxembourgeoise des mutilés de guerre, 125e anniversaire enseignement agricole (tous 50 €), Association des victimes de la route (125 €) et Chrëschte mam Sahel (200 €).

Le contrat avec Jean-Pierre Even pour le remplacement de 12 leçons hebdomadaires pour congé de maladie dans la classe de Madame Goerens-Fohl a été approuvé.

Les conseillers ont confirmé la décision négative du bourgmestre en ce qui concerne la demande du Café Cleide pour l'obtention de nuits blanches supplémentaires. Une prorogation des heures d'ouverture troublerait considérablement le voisinage.